



**Les délégués titulaires et suppléants présents :**

**CC Pays de Lunel :** FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, BOISSON Jérôme, ESTEBAN Jean-Jacques

**CC Grand Pic St Loup :** SENET Laurent, CAPUS Georges, ANTOINE Pierre, MATHERON Françoise

**CA Pays de l'Or :** CARLIER Michel, LIBES Pierre

**CC Rhône-Vistre-Vidourle :** LAURENT Jean-François

**CC Pays de Sommières :** ANDRIUZZI Jean-Michel, LECCIA Béatrice

**CC Terre de Camargue :** PENIN Olivier

**Commune de Lunel-Viel :** Excusé.

**Avaient donné procuration :** BERNARD Claude à PENIN Olivier, FELINE Thierry à PENIN Olivier, MARTINEZ Pierre à ANDRIUZZI Jean-Michel, THEROND Alain à ANDRIUZZI Jean-Michel, GRAS Philippe à LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine à LAURENT Jean-François, BILLET Eric à FENOY Fabrice.

Le Président ouvre la séance à 17h30.

Laurent SENET est désigné secrétaire de séance. Il constate que le quorum est atteint.

Pour les prochaines réunions, Laurent SENET propose, si nécessaire, de prêter une salle disponible au sein de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup. Fabrice FENOY fait remarquer que c'est complexe car lorsqu'on délocalise le Comité syndical, il est nécessaire d'en délibérer lors de la précédente réunion du Comité.

Le Président énonce l'ordre du jour.

Il soumet au vote cet ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

- Note de synthèse n°1 : Marché de traitement des déchets végétaux
- Note de synthèse n°2 : Transfert de Parignargues
- Note de synthèse n°3 : Modification du tableau des effectifs
- Note de synthèse n°4 : Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel de direction
- Note de synthèse n°5 : Renouvellement de la convention de gestion de la paie
- Note de synthèse n°6 : Décision modificative de crédits
- Information n°7 : Calendrier budgétaire
- Information n°8 : Calendrier de la mission de renouvellement de la DSP de l'UVE de Lunel-Viel
- Information n°9 : Rapport d'analyse 2021 du prestataire APAVE
- Information n°10 : Relevé de décisions

Le procès-verbal du Comité du 1<sup>er</sup> octobre 2021 a été adressé avec l'ordre du jour de la présente séance. Aucune observation écrite n'a été reçue. Le Président soumet au vote le compte-rendu du précédent Comité. Le compte-rendu du Comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Jean-Michel ANDRIUZZI précise qu'il souhaiterait avoir des informations sur le déroulement du déplacement du Président et de deux agents au Congrès de l'Association AMORCE. Fabrice FENOY propose d'en discuter lors des questions diverses. Jean-Michel ANDRIUZZI accepte.





Comité Syndical du 17 décembre 2021

**COMMANDE PUBLIQUE**

**Note de synthèse n°1**

Marché de traitement des déchets végétaux

*Michel CARLIER présente la note de synthèse. Il énonce l'attribution des lots par la CAO.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1414-1 et L. 2122-22,

Vu la délibération du Comité syndical du 2 avril 2021,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres portant sur le marché public de traitement des déchets végétaux du 8 décembre 2021,

Considérant que la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer chacun des six lots à différents prestataires ;

Considérant qu'un certain nombre d'actes du Président (signature du marché, courriers de rejet aux candidats évincés...) sont nécessaires pour mettre en œuvre les décisions prises par la Commission ;

Considérant qu'en matière de marchés publics, la délibération du Comité syndical du 2 avril 2021 délègue au Président les attributions suivantes :

« Dans la limite des crédits inscrits au budget :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant ne dépasse pas 214 000 €HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants dans le respect des règles fixées par le code de la commande publique ; »

Considérant que le montant du marché de traitement des déchets végétaux concerné par la délibération de ce jour s'élève à un montant supérieur à 214 000.00 € HT sur toute la durée du marché ;

Madame Béatrice LECCIA arrive à 17h36.

**Le Président propose à l'assemblée :**

- D'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché public de traitement des déchets du Syndicat.

**Adopté à l'unanimité**



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30



Comité Syndical du 17 décembre 2021

**COMMANDE PUBLIQUE**

**Note de synthèse n°2**

Transfert de Parignargues

*Jean-Michel ANDRIUZZI présente la note de synthèse.*

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Sommières a intégré le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Commune de Parignargues suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Lens Gardonnenque ;

Considérant que par délibération du 23 décembre 2016, la Communauté de Communes du Pays de Sommières a adhéré au SITOM Sud Gard pour le traitement des déchets pour la seule commune de Parignargues ;

Considérant que dans un souci de rationalisation et de simplification de la gestion du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Pays de Sommières a exprimé le souhait d'uniformiser le traitement des déchets de son territoire et d'intégrer pleinement la commune de Parignargues dans le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang ;

Considérant que par délibération du 4 octobre 2021, le Comité Syndical du SITOM Sud Gard a décidé d'approuver la fin de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Sommières au Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, en précisant que ce retrait n'impliquerait aucune conséquence financière.

**Le Président propose à l'assemblée :**

- D'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché public de traitement des déchets du Syndicat.

**Adopté à l'unanimité**



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30



Comité Syndical du 17 décembre 2021

## COMMANDE PUBLIQUE

### Note de synthèse n°3

Modification du tableau des effectifs

Fabrice FENOY présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant que parmi les effectifs du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang, un adjoint administratif est placé en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 30 décembre 2014 ;

Considérant que cette mise en disponibilité a été renouvelée par arrêté du 12 juillet 2021 pour une durée d'un an courant jusqu'au 7 octobre 2022 ;

Considérant que dans ce contexte, la durée de la mise en disponibilité étant supérieure à un an, et conformément à l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault du 25 novembre 2021, il convient de supprimer le poste correspondant.

#### Le Président propose à l'assemblée :

- De supprimer un emploi d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- D'adopter les modifications du tableau des effectifs conformément aux dispositions citées ci-dessus.

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/22 SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ETANG

Emplois permanents		Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Dont non-titulaires	Fondement
Filière administrative	Attaché	A	1	1	-	1	Art. 3-3-2° loi 26/01/1984
	Adjoint administratif	B	1	1	-	0	
	<b>Sous-total</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
Filière technique	Ingénieur	A	1	1	-	1	Art. 3-3-2° loi 26/01/1984
	<b>Sous-total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	
<b>Total</b>			<b>3</b>	<b>3</b>		<b>2</b>	

Adopté à l'unanimité



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : contact@picetang.fr  
Tél. 04 67 59 72 30



Comité Syndical du 17 décembre 2021  
**COMMANDE PUBLIQUE**

**Note de synthèse n°4**

Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel de direction

*Fabrice FENOY présente la note de synthèse.*

Considérant que la mutualisation de moyens est un levier laissé aux collectivités pour répondre à des situations particulières, transitoires ou pérennes, mais aussi une manière de réaliser des économies d'échelle en maintenant les services existants ;

Considérant que depuis le début de l'année 2021, une gestion mutualisée de moyens est mise en œuvre entre l'Agglomération du Pays de l'Or et le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang ;

Considérant qu'une convention précise les conditions et modalités de mise à disposition de la Directrice Environnement et valorisation de l'Agglomération vers le Syndicat. Celles-ci sont établies comme suit :

- 40 % du temps de travail d'un agent recruté en qualité de Directrice Environnement et valorisation ;
- La convention fixe les modalités de remboursement de cette mise à disposition.

**Le Président propose à l'assemblée :**

- De renouveler la Convention de mise à disposition avec l'Agglomération du Pays de l'Or à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30



Comité Syndical du 17 décembre 2021

**COMMANDE PUBLIQUE**

**Note de synthèse n°5**

Renouvellement de la convention de gestion de la paie

*Fabrice FENOY présente la note de synthèse.*

Considérant que depuis le mois de mars 2021, par la voie d'une convention, le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang confie au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault la confection dématérialisée de la paie de ses agents et élus et lui délègue la gestion de ses déclarations sociales nominatives mensuelles ;

Cette organisation ayant fait la preuve de son efficacité, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

**Le Président propose à l'assemblée :**

- De renouveler la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30

Olivier PENIN présente la note de synthèse.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 1612-11,

Vu la délibération du Comité syndical du 22 janvier 2021 portant vote du budget primitif 2021,

Vu le Budget primitif 2021 du Syndicat,

Considérant que le Syndicat a désigné un prestataire afin de réaliser la création du Site Internet du Syndicat,

Considérant que la création du Site Internet relève du budget d'investissement,

Considérant qu'il n'existe pas de budget alloué au Site Internet dans le chapitre 20,

Considérant qu'il existe des fonds disponibles dans le chapitre 21,

Considérant par ailleurs que le Syndicat doit faire opérer des travaux de sécurisation du local de mesures environnementales sis sur le terrain municipal de la commune de Lunel-Viel,

Considérant que de tels travaux effectués sur des terrains n'appartenant pas au Syndicat doivent figurer au compte 2181,

Considérant qu'il n'existe pas de budget alloué au compte 2181,

Considérant qu'il existe des fonds disponibles dans le chapitre 21,

**Le Président propose à l'assemblée :**

- D'autoriser le transfert des crédits suivant :

chapitre	article	désignation	montants des crédits ouverts	décision modificative	montant des crédits ouverts
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 647,58 €	-12 000,00 €	12 647,58 €
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2188	Autres immobilisations corporelles	20 500,00 €	-20 000,00 €	500,00 €
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	2051	Concessions et droits similaires	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

**Adopté à l'unanimité**

Georges CAPUS remarque qu'il serait intéressant, lorsque des décisions modificatives sont proposées à l'assemblée, que soient affichés les crédits encore disponibles à la date de la délibération, et non pas les seuls crédits votés au budget primitif. Olivier PENIN répond que la remarque sera prise en compte à l'avenir.



Comité Syndical du 17 décembre 2021

## INFORMATIONS

### Note de synthèse n° 7 :

Calendrier budgétaire

*Olivier PENIN présente la note de synthèse.*

Afin d'entamer l'année budgétaire d'une façon immédiatement opérationnelle et de permettre aux intercommunalités membres de disposer des informations nécessaires à l'établissement de leur budget le plus tôt possible (montant des participations notamment), le Syndicat a l'ambition, pour l'avenir, d'avancer le calendrier budgétaire de façon à voter le budget avant la fin de l'année n-1.

Cette année cependant, en raison d'un incident électrique survenu au début du mois de septembre, un retard important a été pris en matière de comptabilité et n'a pas permis au personnel du Syndicat de disposer des informations nécessaires pour la préparation du Débat d'Orientations Budgétaires à l'automne. A ce jour, l'ensemble des données comptables qui avaient été perdues ont pu être réintégrées dans le logiciel dédié et le personnel du Syndicat travaille dès à présent à produire les perspectives nécessaires au à la rédaction du rapport d'orientations budgétaires.

Une réunion de la Commission Ressources sera organisée afin de travailler sur le contenu du rapport. Dans ce cadre, la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pourrait être organisée au mois de janvier 2022.

En application des dispositions législatives relatives aux modalités d'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires et du vote du budget, il conviendra d'organiser le vote du budget au cours du mois de février.

Fabrice FENOY indique qu'un tel avancement du calendrier budgétaire permettrait aux intercommunalités d'anticiper le coût du traitement des déchets lors du vote de leur propre budget. Françoise MATHERON s'interroge sur la perte des données comptables et souhaite savoir si une recherche de responsabilités a eu lieu à l'égard des prestataires informatiques. Il est expliqué qu'un alias avait été créé par le prestataire informatique afin de faire les sauvegardes, mais que le fournisseur du logiciel de comptabilité avait fait une erreur qui a empêché de rattacher les données au serveur. Aujourd'hui, la situation a été sécurisée.

Georges CAPUS demande s'il n'y a pas eu de dédommagement du prestataire pour le temps de travail utilisé à la re-saisie des données. Le personnel du syndicat précise qu'il a obtenu des prix de réinstallation un peu plus faibles.

### Note de synthèse n°8 :

Calendrier de la mission de renouvellement de la DSP de l'UVE de Lunel-Viel

*Laurent SENET présente la note de synthèse.*

Dans le cadre du renouvellement de la DSP de l'UVE de Lunel-Viel, qui doit être accompli le 31 décembre 2022, le Syndicat s'est adjoint les services d'un AMO. La réunion de lancement de la mission a eu lieu, avec les membres du bureau, le 3 novembre dernier. Les délais étant contraints, il y a été convenu que chacun devait mettre en œuvre toutes les ressources nécessaires pour participer le plus efficacement possible à la construction du projet.

Afin de recueillir les besoins des intercommunalités, des réunions de concertation ont été organisées dans chacune des Communautés membres au cours du mois de décembre. Ces réunions vont faire l'objet d'un bilan et d'un recensement des grandes lignes des attentes des intercommunalités et serviront de base de travail à la construction du cahier des charges.



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30





Simultanément, le cabinet technique de l'AMO a procédé aux visites nécessaires à la production de l'état des lieux de l'usine. Cet état des lieux permettra à la fois de rédiger le protocole de fin de contrat avec SUEZ et de déterminer les points qui devront être traités par les candidats dans le futur cahier des charges. Ces visites sur site ont eu lieu les 3 et 18 novembre, et le 3 décembre.

Deux réunions de restitution du cabinet technique ont déjà eu lieu : une première a eu lieu le 8 décembre et une deuxième a eu lieu le 17 décembre, portant notamment sur les scénarios d'optimisation du fonctionnement de l'UVE.

Au cours du mois de janvier, la Commission de Délégation de Service Public sera convoquée afin d'émettre son avis sur le mode de gestion du service public à privilégier. Une réunion de présentation du scénario retenu aura lieu le 26 janvier. Si le mode de gestion choisi est celui de la Délégation de service public, commencera alors la rédaction du cahier des charges.

A plus long terme, le calendrier envisagé est le suivant :

- Mi-janvier-mi-mars 2022 : élaboration du Dossier de consultation des entreprises ;
- Mi-mars-mi-avril : Sélection des candidats ;
- Mi-avril-fin octobre 2022 : Négociations ;
- Fin octobre 2022-Novembre 2022 : Mise au point et signature du contrat.

### **Note de synthèse n° 9 :** Rapport d'analyse 2021 du prestataire APAVE

*Fabrice FENOY présente la note de synthèse.*

Comme il en avait été discuté lors du dernier comité syndical, le prestataire d'analyses environnementales APAVE a modifié son protocole de mesures relatives à la présence de dioxines et furannes dans l'air ambiant pour la campagne annuelle de septembre 2021.

Pour rappel, le protocole appliqué en 2021 permet de capter 2743 mètres cubes d'air au lieu de 300 en 2020, et de se situer ainsi sur des taux supérieurs aux seuils de détection.

Dans le rapport remis au Syndicat au mois d'octobre 2021, les taux globaux de dioxines et furannes retrouvent des niveaux équivalant à ceux de 2019 et 16 des 17 congénères ont pu être détectés, ce qui est le résultat de la quantité d'air analysée, qui permet d'atteindre les seuils de détection.

Ces résultats ne seront néanmoins discutés par le comité syndical qu'en 2022, dans le cadre de la remise du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets du syndicat.

Par ailleurs, conformément à la demande du comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2021, un courrier rédigé par l'APAVE a été adjoint au rapport annuel 2020 (tous deux diffusés sur le site Internet du Syndicat) afin d'expliquer les motifs des résultats de 2020, c'est-à-dire l'application d'un protocole de captage inadapté.

Pierre ANTOINE demande si l'erreur provenait du matériel utilisé ou de la méthode employée pour interpréter les données. Laurent SENET précise que l'erreur provenait de la quantité trop faible d'air analysé, qui obligeait le prestataire à afficher les seuils minimaux de détection alors même qu'il n'avaient pas été atteints.





Comité Syndical du 17 décembre 2021

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

**Note de synthèse n°10 :**  
Relevé de décisions

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10, les Comités syndicaux du 8 octobre 2020 et du 2 avril 2021, par délibérations, ont accordé au Président une délégation d'attribution permanente pour la durée du mandat.

Les actes pris sur ces bases sont impérativement portés à l'information de l'assemblée délibérante.

Il en est ainsi des décisions suivantes :

### Fonctionnement

Décision n°2021/07 portant délégation de signature du Président à Madame Noémie PORTE pour les actes de gestion courante.

### Questions diverses

Fabrice FENOY précise le déroulement du déplacement au Congrès AMORCE du mois d'octobre. Il précise que Kristelle FOURCADIER, Directrice, Johanne LECOMTE, Ingénieur Prospective et Prévention, et lui-même se sont rendus au Congrès AMORCE. Fabrice FENOY a notamment assisté à une conférence sur le traitement des encombrants par la ville de Paris et une conférence sur les déchets de balayage au cours duquel il a appris que, par exemple, la métropole de Lyon en composte une partie de ces déchets pour éviter de les envoyer à l'incinération. Johanne LECOMTE est allée à une conférence sur les nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur).

Jérôme BOISSON arrive en séance à 17h58.

Fabrice FENOY précise que Johanne LECOMTE est en charge d'établir un guide pour identifier les repreneurs des appareils électriques par exemple. Kristelle FOURCADIER précise qu'elle est allée à une projection sur l'enfouissement. Elle précise par ailleurs qu'il est essentiel de se tenir à jour car, par exemple, 11 nouvelles filières REP vont voir le jour en janvier.

En ce qui concerne le coût de la participation au Congrès, il a été de 150 euros par personne pour le trajet en train, deux repas par personne, pour un total de coût très modeste.

A propos du calendrier de renouvellement de la DSP, Fabrice FENOY précise qu'il y a eu une visite du cabinet Wonderful dans chaque intercommunalité : le cabinet a fait sa réunion de restitution cet après-midi, et la prochaine étape est la réunion du 26 janvier prochain au cours de laquelle le syndicat se penchera sur la question des scénarii de la DSP. Fabrice FENOY remercie toutes les intercommunalités pour leur participation à ces échanges.

Le Président demande s'il y a d'autres questions à aborder.

Le Président ferme la séance à 18h01.



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30